

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**Département de science politique**  
**Session Hiver 2014**

---

**POL 4080 - 40**  
**Groupes de pression**  
**Jeudi 9 h 30 –12 h 30 h (3 crédits)**

---

Professeur: Marc-André Cyr  
Bureau : A-  
Hubert Aquin  
Téléphone : 937- 3000  
Courriel: [cyr.marc-andre@uqam.ca](mailto:cyr.marc-andre@uqam.ca)

**DESCRIPTION**

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

---

**PERSPECTIVE PÉDAGOGIQUE**

Notre analyse croise un regard analytique et thématique afin de privilégier les approches empiriques à travers des études de cas et les perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Ce cours est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression, de même que sur les différents cadres d'analyse académiques. La seconde a pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tentent d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie tentera de nous faire réfléchir sur le rôle des groupes de pression au sein de la démocratie libérale en générale et sur notre monde politique contemporain en particulier.

## PRÉSENTATION

Modes d'évaluation

### 1) Trois fiches de lecture (15%)

Les étudiantes et les étudiants doivent rédiger 3 fiches de lecture, ces fiches doivent être remises en début de séance. L'étudiante ou l'étudiant a le choix des 3 semaines retenues pour rédiger ses fiches de lecture. Longueur : 1 page (maximum), simple interligne. (5% X 3 fiches = 15%).

### 2) Deux essais (50%)

À remettre au début du cours VII et du cours X (-5 pts. si remis en retard)

Longueur : 5 pages maximum (interligne 1,5)

Sujets : (1) Syndicats et patrons au Québec; (2) Les groupes de pression, pouvoir ou contre pouvoir?

Exigences : Clarté des arguments. Compréhension des idées. Pertinence de la critique.

Vous devez vous référer aux exposés en classe, aux textes dans le recueil et vous pouvez effectuer des recherches de sources supplémentaires.

Méthodologie : Respectez les normes du département en ce qui a trait aux références, bibliographie, etc.

Note : 25 points pour chaque essai (25% X 2 = 50% de la note finale); 5 % de la note est attribué à la participation *active* aux deux débats).

### 3) Examen en classe (35%)

Le professeur vous soumettra trois questions, vous devez répondre à deux d'entre elles. L'examen a lieu à « livre fermé ».

## CALENDRIER

### COURS I (9 janvier) : Introduction

Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiantes et les étudiants.

### PARTIE I : DÉFINITIONS ET APPROCHES THÉORIQUES

### COURS II (16 janvier) : Groupes de pression et mouvements sociaux

Définition d'un groupe et de pression et d'un mouvement social. Qu'est-ce qui distingue les groupes de pression des mouvements sociaux? Leur identité, leurs modes d'action, leurs objectifs, leurs relations aux institutions et à la loi ?

**COURS III (23 janvier) : Introduction aux différentes théories (I)**

Survol de l'histoire de l'objet de recherche. Brève présentation des théories pluralistes, élitistes et marxistes.

**COURS IV: (30 janvier) : Introduction aux différentes théories (II)**

Théorie du comportement collectif. Les théories de la mobilisation des ressources. Le paradigme identitaire et les « nouveaux mouvements sociaux ».

**PARTIE II : ÉTUDES DE CAS**

**COURS V (6 février) : Lobbyisme**

L'encadrement juridique des pratiques de lobbying. La loi canadienne et québécoise: origine, obligations de publicité. Le débat sur les dimensions éthiques des pratiques de lobbying. Groupes de pression professionnels et groupes patronaux. Étude de cas : l'industrie gazière et pétrolière (Invité : Alexandre Shields, journaliste au *Devoir*).

**COURS VI (13 février) : Syndicalisme**

Perspective historique et actuelle. Le syndicalisme au Québec: mouvement social ou groupes de pression ? Origines, nature, fonctions et pratiques dominantes. Le cas de la CSN.

**COURS VII (20 février) : Débat en classe (1) : syndicats et patrons au Québec**

Que nous apprennent le lobbyisme et le syndicalisme sur l'état des rapports de forces au Québec? Pourquoi choisissent-ils des modes d'action aussi différents? Lesquels sont les plus efficaces? La participation au débat est obligatoire et est précédée de la remise d'un essai de cinq pages concernant la question à débattre.

**\*\*\*\* SEMAINE DE LECTURE (27 FÉVRIER) \*\*\*\***

**COURS VIII : (6 février) Groupes de pression idéologique**

Les « think tank » idéologiques. Les groupes d'influences idéologiques. Leurs modes d'action et leur rapport au pouvoir et au monde académique. Le cas de l'Institut économique de Montréal. (Invité à confirmer)

**COURS IX (13 février): Mouvements sociaux contemporains**

Survol historique de l'histoire des mouvements sociaux depuis 1945 : féministes, écologistes, autochtones et altermondialistes. Le cas de la grève étudiante québécoise de 2012.

### **PARTIE III : GROUPES DE PRESSION ET DÉMOCRATIE**

#### **COURS X (20 février): Débat en classe (2) : les groupes de pression, pouvoir ou contre-pouvoir?**

Quels liens peut-on établir entre la démocratie libérale et les mouvements de pression? Quel est le rôle des groupes de pression en démocratie? Ce rôle est-il positif, négatif, un « mal nécessaire »? La participation au débat est obligatoire et est précédée de la remise d'un essai de cinq pages concernant la question à débattre.

#### **COURS XI (27 février): Relations avec les médias**

Rôle des médias dans la société. Stratégie marketing. Opinion publique. Relation publique. L'information vs la désinformation. Médias sociaux. Invitée à confirmer. (Invité à confirmer)

#### **COURS XII (3 avril): Les débats politiques contemporains**

Quel avenir pour les groupes de pression? Comment la crise économique affecte-t-elle leurs actions et stratégies? Qu'elle est la place des groupes de pression et des mouvements sociaux à l'heure où la crise affecte la légitimité de nombre d'institutions au Québec ?

#### **COURS XIII (10 avril) : Examen en classe**

Les questions porteront sur l'ensemble de la matière vue en classe (une question pour chacune des parties du cours).

(Nota Bene : Le professeur se réserve le droit d'adapter son plan de cours et les lectures obligatoires selon la progression des étudiantes et des étudiants).

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.